

Arrêté N° 2021-182

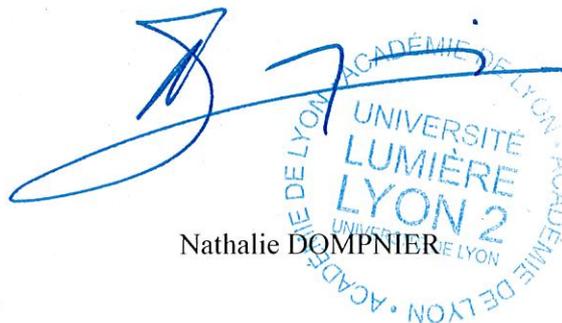
**La Présidente de l'Université Lyon 2**

- Vu** le Code de l'éducation ;  
**Vu** les statuts de l'Université approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;  
**Vu** les statuts de l'unité de recherche GREPS  
**Considérant** la démission de Mme Marie PREAU, Directrice du GREPS, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 ;  
**Sur proposition** de la Présidente de l'Université,

**Arrête :**

- Article 1 :** M. Philippe SARNIN, Professeur des Universités, est nommé administrateur provisoire de l'unité de recherche GREPS à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021. Il devra à ce titre assurer la gestion des affaires courantes de l'unité de recherche et veiller à l'organisation de l'élection pour la direction du GREPS. Cette fonction prendra fin dès lors que le nouveau Directeur ou la nouvelle Directrice du GREPS aura été élu.e.
- Article 2 :** La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera diffusé au sein du GREPS et publié sur le site internet de l'Université

Fait à Lyon, le 30 août 2021



Nathalie DOMPNIER